

politique

Quel avenir pour les projets Leader ?

Les animateurs et représentants de ce programme européen craignent une baisse des financements et des règles laissant moins de place aux acteurs du développement local.

Leader – Liaison entre actions de développement de l'économie rurale – finance depuis 1991 des actions menées en faveur de territoires ruraux, en impliquant les acteurs locaux dans une démarche ascendante et d'expérimentation. Accès à la culture pour les jeunes, amélioration de l'offre touristique, outils de transformation agricole, développement de l'artisanat, financement de crèches et d'écoles de musique, action de sensibilisation à l'environnement, création de jardins partagés... De 2014 à 2022, les 339 Groupes d'action locale (GAL), qui regroupent des acteurs privés et publics d'un territoire, ont contribué au financement de centaines d'actions. Environ 500 millions d'euros issus du second pilier de la PAC, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), ont été mobilisés.

BAISSE DES FINANCEMENTS ?

Mais qu'en sera-t-il lors de la prochaine PAC, après 2023 ? Si la continuité du programme est actée, son orientation et son ampleur dépendra de ce que les régions, autorités de gestion, mettront dans leur programme de développement rural. « Elles doivent consacrer à Leader au moins 5 % du budget Feader. Pour l'instant, on a plus de retours de régions qui étaient à 10 % et passent à 5 % que l'inverse », s'inquiète

Le Bus-Restaurant « Le Voyage Gourmand » sur le territoire du GAL Pays Picard-Vallées de l'Oise et de l'Ailette a reçu le prix Leader du public pour l'innovation et l'expérimentation en milieu rural.



Thibaut Guignard, maire de Plœuc-l'Hermitage (22) et président de Leader France.

Autre crainte, la faible implication des acteurs locaux dans les prochains programmes : « Nos adhérents n'ont pas été assez associés à leur construction. La région Auvergne-Rhône-Alpes, sous prétexte de simplification, a par exemple prévu de faire des GAL à un niveau départemental. Ce ne sera plus du développement local avec les acteurs de terrain, on va se retrouver avec les têtes de réseau », note Thibaut Guignard. « On a peur que l'autorité de gestion se mette à orienter les thématiques ou les stratégies retenues par les acteurs locaux pour le développement de leurs territoires et donc les projets financés, explique l'animatrice d'un GAL. Depuis 2014, on a fait beaucoup de choses sur la culture et de petits projets qui font avancer les choses à un niveau très local, la médiane des subventions étant à 30 000 €. On tient à garder cette possibilité ».

ACTEURS LOCAUX OU DÉPARTEMENTAUX ?

Passer d'une quarantaine de GAL à douze, comme le prévoit la région

Auvergne-Rhône-Alpes, sera-t-il une garantie d'efficacité ? « On veut de grands territoires pour résoudre des problèmes de complexité administrative qui sont franco-français », regrette Thibaut Guignard. Comme le précisent des animateurs de GAL, la programmation 2014-2022 a été la pire, avec de nombreux projets retardés ou annulés, des paiements bloqués, des difficultés à trouver des co-financements... Selon Thibaut Guignard, le « blocage » des projets jusqu'en 2019 s'explique notamment par le transfert de la gestion du programme aux régions au moment de la réforme territoriale et des élections, par des dysfonctionnements du logiciel de gestion Osiris¹ et par une inflation de normes. « Un exemple sur mille : avant, les conventions faisaient six pages, contre quinze aujourd'hui, explique une animatrice. Cela décourage les porteurs de projets et tue l'innovation : on ne peut pas évoluer en cours de projet. On passe notre temps sur des sujets administratifs, trois fois plus qu'avant. On a du mal à faire notre travail de coordination, de veille, d'accompagnement. »

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

1 - Certaines régions ont adopté leur propre logiciel de gestion pour la programmation 2022-2027, ce qui renforcera la complexité du suivi et du contrôle national par l'Agence de service de paiements.